

## Le cahier de doléances d'Aulnoy de 1789

« Aujourd'hui vingt quatre mars mil sept cent quatre vingt neuf, neuf heures du matin, en l'assemblée convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée, sont comparus en la maison du sieur Jean-Baptiste-Joseph HUBERT, mayeur de ladite Paroisse, prise pour auditoire, attendu qu'il n'y en a point d'autre, par devant nous Salomon-Joseph DEBAVAY, avocat au Parlement, ancien juré échevin de la ville de Valenciennes, bailli en ladite terre, justice et seigneurie, accompagné du sieur Pierre-Joseph Melchior FLORY Commis-juré à l'exercice du greffe de la dite Seigneurie ... »

Ainsi commence le procès-verbal de l'assemblée de la paroisse et communauté d'Aulnoy qui valide son cahier de doléances et désigne ses députés pour satisfaire au règlement royal du 24 janvier 1789 « afin de dénoncer les abus et proposer des réformes ».

Les habitants présents sont « ledit Sieur Jean-Baptiste Joseph HUBERT, mayeur, André MIROUX et François BOUTFROY, échevins, Nicolas LOCOGE, Jacques DELGRANGE dit BLARY, Pierre-François PROUVEUR, Charles MANART, Pierre-Hyacinthe DESPINOY, Pierre DESVIGNES, Fabien MANART, François PAMART, Jacques WILMOT, Hyacinthe LINQUETTE, Martin DUBOIS, Joseph DUBOIS, Martin MINEUR, Joseph LABARRIERE, Antoine BUSIGNIE, François DUBOIS, Jean-Baptiste WILMOT, Gilles BAR, Martin BARA, Charles MINEUR, Jean-Baptiste DUTOUQUET, Augustin FREMOT, Pierre Antoine LOCOGE, Martin Joseph LASNE, Jean-Baptiste DAMEZ, Ghislain BAVAY, Jacques OTTELART, François RAOUT, Charles DESPINOY et Jean-Baptiste LESNE. Tous nés français âgés de plus de vingt cinq ans, compris dans les rôles des impositions et habitans dudit village et communauté d' Aulnoy, composé de quatre vingt deux feux. »

On reconnaît là beaucoup de patronymes encore présents aujourd'hui à Aulnoy.

Le **cahier de doléances** d'Aulnoy comprend 15 articles. Beaucoup tournent autour des impôts et droits divers pour lesquels on réclame une diminution, une meilleure répartition et un droit d'intervention dans leur établissement. Les habitants demandent la tenue d'Etats Généraux périodiques et des assemblées provinciales où le Tiers Etat pourra défendre ses droits et aura une influence égale à celle du Clergé et de la Noblesse. Ils revendiquent des

impôts consentis par les Etats Généraux et supportés par les trois ordres, sans exempt ni privilégié. Ils souhaitent une perception des impôts simplifiée, la suppression du droit de terrage ou champart et des droits sur les objets de première nécessité, notamment sur les bestiaux, une répartition des frais d'entretien des chaussées sur l'ensemble de la communauté. Ils réclament une justice moins coûteuse, l'abolition du droit de chasse, la suppression des corvées et de la fourniture de voitures pour les transports militaires, la suppression des droits de douane vers la France et aussi qu'on ne puisse exporter des grains à l'étranger « qu'après avoir pourvu préalablement à la subsistance des peuples ». Ils veulent pouvoir élire les administrateurs de paroisses.

Un point bien particulier est lié à la situation d'Aulnoy au pied de la citadelle de Valenciennes. Les habitants demandent que les Etats-majors des villes soient assujettis à l'imposition sur le 20<sup>ème</sup> sur les immenses quantités de foin ou d'autres fruits qu'ils récoltent sur les fortifications, remparts et glacis.



Les **députés élus** pour les représenter au bailliage du Quesnoy pour réaliser le cahier des doléances à ce niveau et élire les députés qui iront à Versailles sont le mayeur Jean Baptiste HUBERT (1748-1814), cultivateur et Jacques DELGRANGE dit BLARY (1723-1802), mambour pour les terres de l'église et les terres des pauvres.

Le gouvernement en place ne pouvait répondre à une telle attente. L'éclatement des anciennes structures était inévitable. La Révolution était lancée.